CONSEIL MUNICIPAL
23 FEVRIER 2010

La séance est ouverte à 20 H 30

PRESENTS : MMme. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Jocelyn CIMBER, Pierre ALFONSO, Martine GIULIANI, Frédéric MERLY, Jean-Pierre PAVAN, Loïc MAHE, Barbara TROUGNAC, Annie SUD, François TOURNE, Geneviève CASTEX, Jacques RIZZO.

ABSENT(S) : Thierry SCHUTZ (procuration à Pierre ALFONSO).

Mme Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite rajouter deux points à l'ordre du jour :

- ***Point 5 : association AFM***
- ***Point 7 : actualisation des loyers.***

I. REFECTION DE L'EGLISE : AVENANT AU MARCHE (7/2010)

Arrivé de Martine GIULIANI à 20h40.

Monsieur le Maire indique que le chantier de restauration de l'église a mis à jour des dégradations de la toiture imprévisibles. Il est donc nécessaire de prévoir les travaux supplémentaires suivants :

- Restauration de la couverture et de la charpente du bas côté sud
- Reprise des zingueries EP de la partie haute.

Il donne lecture du devis de l'entreprise EURL FERNANDEZ, titulaire du marché pour le lot n°2 : charpente, couverture et évacuation des EP, dont le montant s'élève à 23 832.37 € HT soit 28 503.51 € TTC.

Il propose d'accepter ce devis et de signer un avenant selon l'article 20 du Code des Marchés Publics qui stipule qu'en cas de sujétions techniques imprévues ne résultant pas du fait des parties, un avenant ou une décision de poursuivre peut intervenir quel que soit le montant de la modification en résultant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise EURL FERNANDEZ dont le montant s'élève à 23 832.37 € HT soit 28 503.51 € TTC, de donner délégation à Monsieur le Maire afin de signer l'avenant au marché, de prévoir les sommes au budget primitif communal 2010, article 2313 section investissement, de demander au Conseil Général de la haute Garonne une subvention.

Loïc MAHE demande s'il y aura d'autres avenants. Monsieur François TOURNE demande si malgré cet avenant, la commune n'est pas hors budget pour les travaux de l'église.

Monsieur GASQUET indique qu'à priori, il n'y aura pas d'avenant supplémentaire mais les travaux de restauration peuvent faire émerger des détériorations non prévisibles. Malgré tout la commune a suffisamment budgétisé sur l'opération de réfection de l'église pour couvrir d'éventuelles dépenses supplémentaires.
L'entreprise BODET intervient jeudi matin afin de régler la sonnerie du carillon.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des dégradations ont été commises à l'église ainsi qu'ailleurs dans le village. Une plainte a été déposée à la gendarmerie. A ce propos, il donne lecture d'une lettre ouverte destiné aux Saint-Clarais afin de les convier à une réunion d'information le samedi 27/02/2010 à la salle des fêtes sur ces problèmes d'incivilité qui tendent à s'amplifier.

II. VENTE DU VEHICULE RENAULT EXPRESS (8/2010)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la vente du véhicule Renault Express immatriculé 8839XX31 à des particuliers pour la somme de 100.00 €.

Il propose donc de sortir le véhicule de l'inventaire communal et de prévoir la recette au budget primitif communal 2010.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre acte de la vente du véhicule Renault Express immatriculé 8839XX31 pour la somme de 100.00 €,
de sortir le véhicule de l'inventaire communal, de prévoir la somme de 100.00 € au budget primitif communal 2010 au chapitre 024 : produit des cessions.

III. REVISION DU PLU : CHOIX DU CABINET (9/2010)

Monsieur le Maire indique que le P.L.U. de la commune entre en révision. Afin d'accompagner la commune dans la procédure, trois cabinets ont été consultés :

- Cabinet VAILLES : 12 865.00 € HT
- Cabinet GUILLET : 13 945.00 € HT
- Cabinet SEBA : 18 200.00 € HT.

Il propose de retenir le Cabinet VAILLES présentant le devis le plus bas.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir le cabinet VAILLES pour un montant de 12 865.00 € HT, de donner délégation à Monsieur le Maire afin de signer toutes les pièces concernant ce dossier, de prévoir la somme au budget primitif communal 2010 en section investissement, article 202.

IV. TRAVAUX AU HANGAR COMMUNAL

Jean-Pierre PAVAN donne lecture des devis concernant les travaux du hangar communal.

La commission des travaux doit encore travailler sur le dossier afin d'affiner le projet. Monsieur le Maire demande l'autorisation aux conseillers municipaux de donner carte blanche à la commission afin qu'elle puisse avancer sur le dossier et présenter un projet plus abouti en conseil municipal. Les conseillers municipaux donnent leur accord.

V. ASSOCIATIONS : DEMANDE DE SUBVENTIONS (10/2010)

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions des associations suivantes :

- Association des anciens maires et adjoints de Haute Garonne
- Association ADLFA 31
- Association AFM.

Il indique que la commune accorde des subventions aux seules associations de la commune et propose dés lors de refuser d'accorder des subventions à ces associations.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de refuser d'accorder des subventions aux associations des anciens maires et adjoints de Haute Garonne, ADLFA 31 et AFM.

VI. MAIRIE : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (11/2010)

Monsieur le Maire indique qu'il convient de faire procéder à des travaux supplémentaires dans le cadre des travaux de réfection du bâtiment de la Mairie. Il s'agit de remplacer 4 fenêtres par des menuiseries PVC.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise RENOV BAIE 31, qui avait été retenue initialement pour les travaux de menuiserie. Ce devis s'élève à 1 839.47 € HT soit 2 200.01 € TTC.

Il propose de retenir ce devis et de demander une subvention au Conseil Général.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise RENOV BAIE 31, de donner délégation à Monsieur le Maire pour passer cette commande, de prévoir la somme au BP communal 2010 section investissement article 2313, de demander une subvention au Conseil Général de la Haute Garonne.

VII. REVISION DES LOYERS (12/2010, 13/2010, 14/2010)

CABINET D'INFIRMIERE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail professionnel relatif au cabinet d'infirmière prévoit la révision du loyer au 1er Mars de chaque année. Il rappelle également que la révision du loyer est calquée sur l'indice moyen du coût de la construction du 3ème trimestre 2009 qui s'élève à 1506.50.

De 244.06 €. par mois, le loyer de Madame BOULGAKOFF est passé à 240.03 € pour la période du 01 mars 2010 au 29 février 2011.

ACTUALISATION LOYER BOUCHERIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail professionnel relatif au local boucherie prévoit la révision du loyer au 1er avril de chaque année. Il rappelle également que la révision du loyer est calquée sur l'indice moyen du coût de la construction du 3ème trimestre 2009 qui s'élève à 1 506.50.

De 426.32 € par mois, le loyer du local boucherie est passé à 419.40 € pour la période du 01 avril 2010 au 31 mars 2011.

ACTUALISATION LOYER SALON DE COIFFURE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail professionnel relatif au salon de coiffure prévoit la révision du loyer au 1er mai de chaque année. Il rappelle également que la révision du loyer est calquée sur l'indice moyen du coût de la construction du 3ème trimestre 2009 qui s'élève à 1 506.50.

De 420.64 € par mois, le loyer du salon de coiffure est passé à 413.81 € pour la période du 01 mai 2010 au 30 avril 2011.

Le Conseil Municipal entérine à l'unanimité ces révisions de loyers.

Monsieur le Maire indique qu'une esthéticienne s'installera peut être dans l'ancien cabinet médical.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

1 – Subvention accordée :
Le Conseil Régional octroi la somme de 5 000.00 € pour les travaux de la mairie.

2 – Station dépuration :
Les travaux suivants ont été effectués :

- reprise d'un regard
- étalement de la terre

prochainement, la clôture sera installée.

Le chemin du Castéras pourra être assaini. La station entre en fonction définitive au mois de juillet 2010.

François TOURNE demande qui de Lamasquère ou de Labastidette se raccordera en premier. La commune de Lamasquère sera la première à pouvoir se raccorder à la station. Martine GIULIANI demande si les maisons route de Saint Lys pourront se raccorder à la station. Celles-ci le pourront probablement.

3 – Travaux de réfection de l'église :
Les intempéries ont engendré 3 semaines de retard : le charpentier commence la semaine prochaine. Monsieur le Maire demande aux conseillers leurs avis sur l'aspect extérieur de l'église. Jacques RIZZO estime la couleur du bâtiment peut être un peu trop claire.

4 – Urbanisation centre bourg : 2ème tranche :
Une réunion d'ouverture de chantier se tiendra en mairie le 26/02/2010.

5 – Travaux de voirie :
Des travaux de rénovation de la chaussée commenceront prochainement chemin des Candéles, chemin du Piton, chemin des Peyrous et chemin de la Gare. Les travaux du parking derrière la boulangerie sont également projetés.

6 – Arrêt de bus chemin de Bartichoun :
François TOURNE signale que l'arrêt de bus s'affaisse. L'arrêt sera consolidé avec du concassé.

7 – Carte scolaire :
Une réunion se tiendra le 01/03/2010 à la salle des fêtes en présence de Monsieur le Conseiller Général concernant la carte scolaire. Le collège du Lherm étant à saturation les enfants de Saint Clar devront peut être, être scolarisés au collège Louisa Paulin de Muret.

8 – Subventions aux associations :
Loïc MAHE demande quand les subventions aux associations de la commune seront votées. Les subventions aux associations communales sont votées au moment du vote du budget communal.

9 – Bibliothèque :
Loïc MAHE demande quel est l'avancé du projet de création de bibliothèque. Monsieur le Maire lui répond que ce projet est pour l'instant en attente. Plusieurs solutions sont envisageables : soit la transformation du hangar soit la rénovation des locaux de l'ancienne école. Ces travaux pourront être subventionnés par le Conseil Général et par l'Etat via la DRAC. François TOURNE demande qui fera fonctionner cette bibliothèque. Dans un premier temps, la commune fera appel au bénévolat et ensuite procèdera certainement au recrutement d'une personne. La bibliothèque devra fonctionner d'ici 2 ans.

10 – Salle de sport :
Une salle devra être mise à la disposition de l'association SAINT CLAR MULTISPORT afin de pouvoir libérer la salle de motricité du groupe scolaire.

11 – Chemin entre le chemin de Bartichoun et le groupe scolaire.
Monsieur le Maire propose de créer une rue avec une raquette de retournement. La rue des Cèdres sera refaite à l'identique.

Séance levée à 22 h 00.